

EDITORIAL

Les vrais dangers du Brexit

Christophe Boutin
Professeur des universités



Au moment où le Royaume-Uni a choisi de sortir de l'Union européenne, lors du referendum du 23h juin 2016, il est nécessaire de rappeler certaines vérités.

La première, sur laquelle on finirait presque par avoir un doute, est que le Royaume-Uni fait toujours partie de l'Europe. Il reste d'abord lié par de multiples traités bilatéraux ou multilatéraux aux divers pays membres de l'Union européenne. Il collabore ensuite toujours à la structure qui, pour le meilleur ou pour le pire, est censée défendre cette dernière, l'OTAN. Surtout, la conservation des liens militaires entre Paris et Londres est une nécessité absolue. Enfin, le Royaume-Uni fait toujours partie du Conseil de l'Europe et reste signataire de la Convention européenne des droits de l'homme, laquelle, soit dit en passant, par son juridisme exacerbé, comporte autant de risques pour la souveraineté des nations que les institutions de l'Union européenne.

Ce que quitte le Royaume-Uni, c'est uniquement l'Union européenne, une structure de coopération interétatique que les meilleurs experts peinent à définir juridiquement. Une Union européenne à laquelle de toute manière il ne participait que de manière partielle, veillant à protéger au mieux ses intérêts et échappant ainsi à ces deux tares fondamentales que sont la monnaie unique (l'euro) et l'espace Schengen.

Si, malgré le caractère spécifique de cette participation, les peuples du Royaume-Uni, avec cependant les réserves exprimées en Écosse et en Irlande du Nord, ont aujourd'hui majoritairement choisi de sortir de l'Union européenne, la faute en revient uniquement à cette dernière.

La mise en place, depuis sa fondation, d'un projet clairement défini comme devant obligatoirement déboucher sur une Europe fédérale, en lieu et place de l'Europe des nations souhaitée par les peuples européens, ce projet oligarchique et ploutocratique des Monnet et Schumann, repris par les apparatuses de la Commission, a abouti à l'échec actuel. À chaque crise, financière, politique ou structurelle; à chaque fois que l'on aurait pu tenter d'infléchir le cours des choses, la même antienne a été répétée comme un mantra: il fallait « plus d'Europe » ou « mieux d'Europe » comme l'écrivent maintenant certains folliculaires dans le sabir de la pensée unique. Ceux qui par malheur s'opposaient à cette fuite en avant ne pensaient pas et ne devaient pas pouvoir s'exprimer, car ils pouvaient troubler une opinion publique toujours prête à verser dans ce nationalisme, abhorré par ces chantages européistes mais qui n'est ni plus ni moins que le souci de la souveraineté des nations et des peuples.

L'Europe des nations, par son histoire, par sa richesse, par sa puissance économique, intellectuelle ou militaire, ne peut pas échouer. Mais par son aveuglement, par son mépris souverain de ses populations, par sa négation des réalités, l'Union européenne, construction fédéraliste artificielle, a échoué. Ce conglomérat dirigé par une technocratie cosmopolite et irresponsable s'est montré incapable de défendre les nations d'Europe face aux multiples menaces qui pèsent sur elles comme de respecter la diversité de ses

peuples. Faute d'une réforme majeure, redonnant aux États membres toute leur place, elle échouera encore et toujours.

Ce n'est pas la première fois. On se souvient de l'échec de la Communauté Européenne de Défense, du traité de Maastricht passé sur le fil, du rejet du traité dit Constitution. Mais on se souvient aussi des pressions et des mensonges qui ont permis malgré cela au projet européiste de continuer sa course folle vers l'inconnu au lieu de prospérer. Cette fois, le choc est majeur. Jusqu'au dernier moment les européistes ont espéré que les manœuvres habituelles, une propagande aux moyens sans commune mesure avec celle des tenants de la sortie de l'Union européenne (Brexit), et alors qu'Obama lui-même était venu donner des conseils (ou des directives) lors de sa tournée européenne, permettrait de passer le cap. Le vote britannique prouve qu'il y a encore en Europe un « pays réel » qui n'accepte plus d'être muselé par le « pays légal ».

Les partisans du Brexit, il faut le dire, doivent aussi remercier Angela Merkel. Imposant d'une manière arrogante les seuls intérêts de l'Allemagne au reste du continent, qu'il s'agisse de l'union monétaire ou de ses choix opérés sans la moindre concertation dans la non-gestion de la « crise des migrants », assumant crûment la violence faite aux peuples européens, elle a permis leur réveil. Grâce à la chancelière allemande et aux responsables de la bureaucratie bruxelloise, les peuples européens constatent aujourd'hui qu'ils ont beaucoup plus à craindre en abandonnant leur souveraineté que les éventuelles conséquences économiques qui naîtraient de la sortie de l'Union. Ce qu'ils constatent c'est que l'organisation supranationale à laquelle leurs États ont choisi, souvent sans les consulter, de déléguer des compétences toujours plus vastes, non seulement se montre incapable d'assurer leur sécurité mais encore contribue, par sa politique même, à instaurer une insécurité grandissante.

Voilà pourquoi le Brexit aura une suite. Mais laquelle?

Il est stupéfiant de noter que le premier réflexe d'une part non négligeable de la classe politique française et européenne, après ce coup de théâtre, soit pour stigmatiser le référendum, autrement dit pour regretter que l'on ait donné la parole au peuple. On mesure la coupure qui existe, le fossé toujours grandissant entre cette classe dirigeante autiste et les citoyens.

Deux options se présentent en fait quant à l'avenir de l'Union européenne.

Soit les États membres comprennent le message du vote britannique, acceptent de changer de logiciel en abandonnant toute option fédérale et supranationale, renégocient les traités en demandant aux peuples européens leur avis, et, en rétablissant la souveraineté des États dans les domaines essentiels de la loi, de la justice, de la monnaie ou de la sécurité, créent alors cette Europe des nations qui est certes indispensable dans le contexte géopolitique du XXI^e siècle, et dans laquelle la Grande-Bretagne aura évidemment toute sa place.

Soit l'oligarchie au pouvoir le refuse. C'est sans doute le vrai danger des suites du Brexit car il faut comprendre que, dans ce second cas, il lui faudra empêcher les soulèvements populaires causés par sa politique. Sa seule solution sera alors de maintenir, sur l'ensemble du continent, un état d'insécurité permanent qui lui permettra, petit à petit, d'éliminer jusqu'aux dernières libertés individuelles. C'est pourquoi, si l'on peut se réjouir de l'espoir qui naît de voir les peuples reprendre le pouvoir et les nations retrouver leur souveraineté, nous devons être plus que jamais sur nos gardes.

UNE FONDATION POUR LES OULÉMAS AFRICAINS AU MAROC

Alors que les commentateurs occidentaux ne cessent de mettre en exergue les dangereuses minorités extrémistes qui caricaturent l'Islam, deux événements, intervenus en pleine période de ramadan, sont venus rappeler qu'il ne faut pas généraliser et oublier que la grande majorité du monde musulman condamne le terrorisme et l'extrémisme. L'exemple le plus convaincant est celui du Royaume du Maroc où le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, multiplie les initiatives et consolide ainsi son rôle de chef de file de l'Islam du juste milieu.

Le 14 juin 2016, le Souverain a procédé, à la mosquée de la Qaraouiyyine de Fès - l'un des hauts lieux de l'Islam-, à l'installation des membres du Conseil supérieur de la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, créée par un décret royal (dahir) le 25 juin 2015. Présidée par le Souverain chérifien, qui est secondé par son ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufik, au poste de président délégué, la nouvelle fondation est composée de sommités religieuses africaines. Il est notable que toutes les parties de l'Afrique - francophones, anglophones et lusophones- sont représentées dans cette fondation, ce qui démontre l'influence grandissante du Maroc sur ce continent. Dans son discours, le Roi a souligné que la fondation « constitue un cadre permettant aux oulémas de remplir le devoir qui leur incombe de faire connaître l'image réelle de la religion tolérante de l'Islam et de promouvoir ses valeurs que sont la modération, la tolérance et la volonté de coexistence ». Il s'est dit convaincu que « cette Fondation, à travers ses différentes filiales dans les pays africains, œuvrera aux côtés de toutes les instances religieuses concernées, à remplir le rôle qui lui revient de répandre la pensée religieuse éclairée et de faire face aux thèses d'extrémisme, de repli du terrorisme que certains pseudo-prédicateurs colportent au nom de l'Islam, alors que celui-ci n'a rien à voir avec elles ».

Mohammed VI a affirmé que cette fondation est conçue comme un jalon de plus dans une orientation stratégique « visant à hisser les relations de coopération politique et économique qui unissent le Maroc aux États africains, au niveau d'un partenariat solidaire efficace, dans les différents domaines ». Il a également précisé que sa décision de mettre en place cette institution « ne fait pas suite à une contingence

fortuite, pas plus qu'elle ne vise à réaliser des intérêts étriqués ou éphémères, mais procède plutôt d'une conception intégrée de la coopération constructive et d'une volonté de répondre concrètement aux demandes de nombre de pays africains frères en matière religieuse ».

Il faut replacer cette nouvelle fondation dans la continuité du dispositif lancé avec l'Institut de formation des Imams à Rabat qui forme déjà plusieurs centaines d'imams africains (et quelques dizaines de Français) et qui est un véritable référentiel aussi bien en Afrique qu'en Europe (notamment en France, en Hollande, en Espagne, et en Belgique). La place accordée aux femmes dans ces deux institutions est remarquable et conforme à la volonté du Roi Mohammed VI de renforcer la représentativité féminine dans l'encadrement spirituel. Il est notable que le Maroc considère que la femme a un rôle de premier plan à jouer dans la lutte contre les idées extrémistes.

La fondation des oulémas vient donc parachever un processus. Elle s'inscrit dans la stratégie développée sous l'impulsion du Souverain chérifien afin de consolider le lien religieux entre le Maroc et l'Afrique. C'est à la fois une partie d'une politique africaine qui est devenue un axe stratégique de la diplomatie du Royaume, et c'est aussi le renforcement du rôle exceptionnel que joue le Maroc dans le domaine de la gestion et de la maîtrise du champ religieux face à l'extrémisme et aux dérives radicales.

La politique africaine du Maroc se trouve donc encore renforcée, mais en même temps c'est le rôle du Maroc contre l'extrémisme qui est de nouveau mis en exergue. Aujourd'hui, grâce à l'action soutenue de son Roi, le Maroc est devenu le principal bastion de l'Islam du juste milieu face aux thèses extrémistes et aux dérives extrémistes des charlatans qui caricaturent le vrai Message de l'Islam. Dans ce domaine - comme dans d'autres - le Maroc est donc bien un acteur essentiel et un partenaire indispensable aussi bien des États africains que des États européens.

Charles Saint-Prot

*Directeur général de l'Observatoire
d'études géopolitiques*

LA COALITION ARABE FAIT RECULER AL QAÏDA AU YÉMEN

Le groupe al-Qaïda dans la péninsule arabique (Aqpa) a été chassé fin avril du port de Mukalla, dans le sud-est du Yémen, par les troupes loyalistes appuyées par la coalition arabe, notamment l'Arabie saoudite et les Émirats arabes Unis. D'après la coalition, cette offensive a coûté la vie à 800 combattants d'Aqpa, dont les autres membres ont dû se replier dans des zones désertiques de l'Hadramaout à la suite de la reprise d'autres villes du corridor côtier Lahij-Abyan par les forces gouvernementales et leurs alliés. En outre, les miliciens d'al Qaïda ont été chassés des terminaux pétroliers qu'ils occupaient. Les troupes loyalistes sont formées et entraînées par des officiers des forces spéciales des Émirats arabes Unis au camp militaire Al Masila, ce qui confirme une fois encore l'engagement en première ligne d'Abou Dhabi contre le radicalisme et le terrorisme.

Avec la prise de Mukalla, la coalition arabe, qui a déjà arrêté la menace d'une prise du contrôle du pays par la rébellion houthie, soutenue par l'Iran qui cherche à prendre le contrôle du détroit stratégique de Bab el Mandeb à l'entrée de la mer Rouge, affiche sa détermination sur le front de la lutte antiterroriste. Parallèlement, des négociations ont été ouvertes sous l'égide des Nations unies entre le pouvoir yéménite et la rébellion houthie afin d'arriver à un cessez-le-feu, à l'arrêt de l'ingérence iranienne et, finalement, à la constitution d'un gouvernement d'union nationale.

MONARCHIE ET INTÉGRITÉ TERRITORIALE AU MAROC

Ce texte résume la communication présentée par le professeur Frédéric Rouvillois lors du colloque sur « Le conflit sur le Sahara marocain et la situation au Sahel: analyses juridiques et géopolitiques », à l'Université Paris Descartes, le 2 juin 2016

« L'histoire du Maroc est un éloge de la royauté », observe le professeur Jean-Yves de Cara dans l'ouvrage *Le Maroc en marche* (CNRS éd., 2009). « Dans peu de cas, le régime monarchique s'est révélé aussi indispensable au maintien de l'unité de l'État et de la nation. »

Au maintien, et auparavant, à la réalisation de cette unité – puisque, selon la formule bien connue, ce sont les rois, ou les sultans, qui au cours des siècles ont fait le Maroc, ce sont eux qui l'ont constitué dans son identité et dans son unité. Une unité qui s'avère indissociable de l'intégrité territoriale, qui en est à la fois la condition (il n'y a pas d'État sans territoire stabilisé), la finalité (l'État a pour fonction de garantir l'intangibilité de ce que les rois capétiens appelaient le pré carré), et la manifestation (la constitution de 2011, dans son article 7, associe, et confond presque, l'unité de la nation et l'intégrité du territoire sur lequel vit cette dernière).

Le souci d'assurer l'intégrité territoriale correspond du reste à la nature propre d'un régime qui se définit, a priori, par l'unité du pouvoir. Celle du territoire reflète ainsi celle de l'autorité, le roi se présentant comme le fédérateur, celui qui maintient ensemble les groupes, les communautés, les réalités diverses qui composent le royaume. *E pluribus unum*: la devise américaine pourrait, paradoxalement, être aussi celle de la monarchie marocaine, le roi incarnant et réalisant l'unité de l'État, de la nation et du territoire; et étant à même d'assurer ce rôle « en raison des légitimités croisées dont il dispose », de cette « quadruple légitimité, religieuse, historique (...), constitutionnelle et démocratique » qui, selon Christophe Boutin (C. Boutin, « Le Roi », in Ch. Saint-Prot, F. Rouvillois, *L'Exception marocaine*, Ellipses, 2013), est la sienne.

Et ce, de façon particulièrement saillante dans le cas du Sahara, puisqu'avant la Marche verte, c'est l'allégeance personnelle des tribus sahariennes au sultan qui fondait traditionnellement le lien de ces territoires avec le royaume du Maroc (v. Ch. Saint-Prot, « Un conflit artificiel », in Ch. Saint-Prot, J.-Y. de Cara, C. Boutin, *Sahara marocain, Le dossier d'un conflit artificiel*, Paris, Cerf, 2016, 18 et ss; et l'opinion du juge libanais Fouad Ammoun dans l'arrêt de la CIJ du 16 octobre 1975, pp. 24 et ss).

En somme, le lien entre la monarchie marocaine et l'intégrité territoriale paraît, aujourd'hui comme hier, d'une densité remarquable: puisque ce régime, non seulement peut, mais doit assurer cette intégrité territoriale.

Elle le peut, dans la mesure où elle en a les moyens, matériels, juridiques et humains, mais aussi et d'abord, parce qu'elle en a la volonté, ainsi qu'elle l'a montré au cours de son histoire. L'intégrité territoriale constitue en effet, tout à la fois, le grand projet de la monarchie marocaine, et une valeur sacrée, intangible, que nul ne saurait remettre en cause.

L'importance de ce projet est telle, que l'intégrité en acquiert, aux yeux de la monarchie, une valeur sacrée. C'est ce que confirme du reste la constitution de 2011, dont l'article 7 al. 4 dispose que les partis politiques marocains, s'ils sont libres de leurs programmes, ne sauraient en revanche « avoir pour but de porter atteinte à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale du royaume ».

Cette volonté inflexible, le royaume du Maroc s'est donné les moyens de l'accomplir.

Pour assurer et garantir cette intégrité territoriale, le royaume dispose de la capacité d'agir: c'est-à-dire, en particulier, de réformer, et de réagir en cas de danger.

Le soutien populaire, le consensus suscité par la défense de l'intégrité territoriale est sans doute l'un des leviers les plus décisifs dont dispose en la matière la monarchie marocaine. À ce propos, le roi Mohamed VI saluait, en 2015, « la foi du peuple marocain », mobilisé « pour la défense des valeurs sacrées du pays et de son intégrité territoriale ». Une foi que l'État royal entreprend d'ailleurs de nourrir, en particulier dans les territoires du Sud, où le roi, dans son discours de 2015 sur l'anniversaire de la Marche verte, évoquait la nécessité d'« instiller », dans les populations « l'amour et l'attachement de la patrie ».

Ainsi, la monarchie joue-t-elle son rôle qui consiste à garantir l'intégrité territoriale. Elle en a d'ailleurs l'obligation, à la fois constitutionnelle et politique. En effet, cette obligation n'est pas seulement constitutionnelle (art. 42) et juridique: plus fondamentalement, elle est véritablement politique, l'intégrité territoriale conditionnant à la fois la légitimité du monarque, et la pérennité du système.

Dans son discours royal pour l'anniversaire de la Marche verte de 2012, Mohammed VI soulignait que celle-ci, et « le recouvrement de son Sahara » par le Maroc, traduisait « la parfaite symbiose qui unit le trône et le peuple, ainsi que l'unanimité sans faille qui s'est forgée autour des constantes et des sacralités de la nation ». La monarchie se justifie, à ses propres yeux et à ceux du peuple, par sa capacité à préserver ces « sacralités », et en particulier, l'intégrité territoriale. Si elle n'y parvenait pas, elle perdrait du même coup sa légitimité, c'est-à-dire, son droit à obtenir l'obéissance des sujets. À l'inverse, la capacité à réaliser et à maintenir cette intégrité conforte en retour la légitimité de la monarchie et du roi.

Dans son discours pour l'anniversaire de la Marche verte de 2014, le roi Mohammed VI affirmait encore que la question de l'intégrité territoriale, et, en particulier, du Sahara marocain, n'est pas une question de frontières mais bien une question d'existence. Celle du royaume, de la monarchie, et au fond, du Maroc lui-même.

Frédéric Rouvillois

Professeur de droit public à l'Université Paris Descartes

« **Quel avenir pour l'unité arabe?** »

Entretien avec Charles Saint-Prot

<http://sowtalarab.com/quel-avenir-pour-lunite-arabe-entretien-charles-saint-prot/>

Magazine AL Ayam de Juillet 2016

Ch Saint-Prot : *Après le Brexit repenser l'Europe*

Z el Tibi : *Pétrole et Gaz au Liban*

H. Védie ; *Cours du pétrole et économie africaine*

BP : *La réaction de l'Islam du juste milieu*

<http://www.alayammagazine.com/?q=content/num%C3%A9ro-100-juillet-2016>

ACTIVITÉS OEG



COLLOQUE À L'INSTITUT DES ÉTUDES AFRICAINES DE RABAT

L'ouvrage « Sahara marocain, le dossier d'un conflit artificiel », paru aux éditions du Cerf en coédition avec les éditions Marsam pour le Maroc et l'Afrique, a été présenté, jeudi 26 mai à l'Institut des études africaines à Rabat, en présence d'intellectuels, de chercheurs et d'universitaires. Au cours de cette réunion ont pris la parole: Yahya Abou el Farah, directeur de l'Institut des études africaines, et Charles Saint-Prot et Christophe Boutin codirecteurs de l'ouvrage.

FORUM GÉOPOLITIQUE DU MONDE MUSULMAN



Charles Saint-Prot et Christophe Boutin ont participé au Forum de l'IMRI sur le thème Géopolitique du monde musulman: Enjeux et Perspectives? les 27 - 28 mai 2016 à Casablanca.

Charles Saint-Prot a prononcé le discours introductif et Christophe Boutin a présenté une communication sur le thème « Lutter contre le terrorisme dans la Bande saharosahélienne: la place des institutions régionales »

COLLOQUE À L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES



Le Centre Maurice Hauriou de l'Université Paris Descartes - Sorbonne Paris Cité et l'Observatoire d'Études Géopolitiques (OEG) ont organisé un colloque, sous le thème « Le conflit sur le Sahara marocain et la situation au Sahel: analyses

juridiques et géopolitiques », le 2 juin 2016 dans la Salle du Conseil de la présidence de l'Université Paris Descartes à Paris.

Le colloque a réuni une centaine d'éminentes personnalités, universitaires, diplomates, étudiants, chercheurs et journalistes. Il a été introduit par Francis Gutmann, Ambassadeur de France, ancien Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, Président du Conseil Scientifique de la Défense auprès du Ministre de la Défense; le professeur Jean-Yves de Cara, Professeur agrégé de droit public, responsable axe Monde arabe Centre Maurice Hauriou (CMH), Président du conseil scientifique de l'Observatoire d'études géopolitiques et le Dr. Charles Saint-Prot, directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques, CMH de l'Université Paris Descartes.

Ont également présenté des communications: Christophe Boutin, Professeur agrégé à l'Université de Caen sur « L'enjeu de la sécurité régionale », Jean-François Poli, universitaire, doyen honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Corse sur « Le plan d'autonomie marocain, une solution au conflit », François Grosdidier, sénateur, sur le thème « Pourquoi la France soutient le Maroc », Frédéric Rouvillois, professeur agrégé de droit public à l'Université Paris Descartes, sur « la monarchie et l'intégrité nationale », Mme Zeina el Tibi, Docteur en droit, présidente déléguée de l'Observatoire d'études géopolitiques, sur « la question des droits de l'homme », Henri-Louis Védie, Professeur (ém.) au Groupe HEC Paris, « la question du développement global ». Le colloque a été conclu par Maître Michel de Guillenchmidt, conseiller d'État honoraire, doyen honoraire.



L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique. Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à **Paris**, un bureau à **Beyrouth** pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot

Présidente déléguée : Zeina el Tibi

Président du Conseil scientifique : Jean-Yves de Cara

Direction des programmes : Christophe Boutin

Direction des études : Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Conseil scientifique :

Professeur Ahmed Bouachik
*professeur à l'université Mohammed V de Rabat
et à l'ENA du Maroc*

Professeur Christophe Boutin
professeur agrégé des universités

Professeur Jean-Yves de Cara
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Doyen Michel de Guillenchmidt
professeur à la Faculté de droit Paris Descartes

Dr François-Bernard Huyghe
*docteur en science politique (hdr),
enseignant à l'École de guerre économique*

Professeur Edmond Jouve
professeur émérite des Universités

Doyen Oussama Nabil Ali
professeur à l'université al Azhar du Caire

Professeur Pierre Pascallon
*professeur agrégé des Universités
à l'université de Clermont-Ferrand*

Doyen Jean-François Poli
Université de Corse

Professeur Thierry Rambaud
professeur agrégé des universités

Professeur Frédéric Rouvillois
*professeur agrégé de droit public,
à la Faculté de droit Paris Descartes*

Professeur Michel Ruimy
économiste, professeur à Sciences Po et à l'ESCP-Europe

Dr Charles Saint-Prot
géopolitologue, islamologue, directeur de l'OEG

Dr Jamal al Suwaidi
directeur général de l'ECSSR d'Abou Dhabi

Dr Zeina el Tibi
docteur en droit public, essayiste, journaliste, présidente déléguée

Doyen Christian Vallar
*professeur agrégé des universités,
doyen de la faculté de droit et de science politique de Nice*

Professeur Henri Védie
économiste, Groupe HEC

Siège de l'OEG

14 avenue d'Eylau - 75016 Paris

T. +33 (0)1 77 72 64 27 et 28

F. : +33 (0)1 77 72 64 29

etudesgeo@yahoo.com

www.etudes-geopolitiques.com

Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h30 à 18 h